



Législatives 2024 : Tableau comparatif des programmes logement au 24 juin

Majorité présidentielle	Rassemblement national	Nouveau Front populaire
<p>Rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Création d'un fonds de rénovation énergétique des logements des classes moyennes et populaires, financé par une taxe sur les rachats d'actions○ Rénover 300 000 logements supplémentaires d'ici 2027	<p>Rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Abroger toutes les législations et obligations liées au DPE (travaux, mise en location) et mettre en place un accompagnement pragmatique des rénovations de logements en lien avec les professionnels	<p>Rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Assurer l'isolation complète des logements, en renforçant les aides pour tous les ménages et garantissant leur prise en charge complète pour les ménages modestes.○ Accélérer la rénovation des bâtiments publics (écoles, hôpitaux...)○ Renforcer la structuration de filières françaises et européennes de production d'énergies renouvelables (de la fabrication à la production)○ Mise au vote par le parlement d'une nouvelle loi énergie-climat



<i>Accès à la propriété / fiscalité :</i>	<i>Accès à la propriété / fiscalité :</i>	<i>Accès à la propriété / fiscalité :</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Exonérer des frais de notaire les jeunes des « classes moyennes et populaires » pour l'achat d'un premier logement jusqu'à 250 000€ ○ Supprimer l'impôt sur les successions et donations jusqu'à 150 000€ par enfant, y compris pour les familles recomposées, ni jusqu'à 100 000 € transmis aux petits-enfants.	<ul style="list-style-type: none">○ Supprimer l'impôt sur le revenu des moins de 30 ans ○ Supprimer les impôts sur l'héritage direct pour les familles modestes et les classes moyennes ○ Exonérer les donations des parents et des grands-parents à leurs enfants et petits-enfants jusqu'à 100 000 € par descendant tous les 10 ans ○ Remplacer l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) par un impôt sur la fortune financière (IFF)	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu à 14 tranches • Rendre la CSG progressive • Rétablir un ISF renforcé avec un volet climatique • Supprimer la flat tax et rétablir l'exit tax • Supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes • Réformer l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus progressif, renforcer en ciblant sur les plus hauts patrimoines et instaurer un héritage maximum • Instaurer une taxe kilométrique sur les produits importés



	<p>Construction :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Réduire l’empreinte carbone de la France en soutenant les relocalisations industrielles et en favorisant les acteurs locaux dans la commande publique (circuits courts, priorité nationale, préférence européenne...)	<p>Construction :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Construire 200 000 logements publics par an pendant 5 ans aux normes écologiques les plus ambitieuses et revenir sur les coupes de Macron pour les OHLM de 1,4 milliards d’euros annuels.○ Adopter une loi pour garantir le droit au logement effectif comprenant notamment :<ul style="list-style-type: none">○ L’abrogation de la loi Kasbarian○ Interdiction des expulsions locatives pour impayés sans proposition de relogement○ L’encadrement des loyers de manière obligatoire dans les zones tendues ainsi que des prix du foncier
--	--	--



	<p>Logement social :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Instaurer une priorité d'accès au logement social pour les travailleurs des secteurs prioritaires <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Expérimenter la création d'un Service national volontaire du patrimoine, afin d'œuvrer à la restauration, à la protection et à la valorisation de notre patrimoine bâti et naturel.	<ul style="list-style-type: none">○ La garantie universelle des loyers pour sécuriser les propriétaires et les locataires○ Aucune remise en cause de la loi SRU et aggravation des sanctions contre les communes hors la loi○ Ouvrir le prêt à taux zéro à tous les ménages primo-accédants sans distinction géographique ou entre neuf ou ancien○ Créer des places d'accueil d'hébergement d'urgence permettant un accueil inconditionnel et procéder dans les situations d'urgence à la réquisition des logements vides nécessaires pour loger les sans-abris.○ Revaloriser de 10% les APL
--	--	--